

somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre 2022 à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 25 juillet 2022, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe** – Président
- *Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente*
- **Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente**
- **M. PARSIS Laurent, Vice-président**
- **M. DELFOSSE Jean-Philippe**
- *M. GEST Alain*
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Le quorum est constaté par 5 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance

Délibérations

Les trois premières délibérations ont pour objet d'entériner les décisions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à 17h00 ce mercredi 14 septembre.

1. Attribution du marché « Fourniture de licences, maintenance et support de messagerie collaborative Zimbra »

La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes constitué entre le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique et le syndicat mixte Somme Numérique pour une amélioration de l'offre de services numériques proposés aux collectivités et établissements publics locaux de leur territoire de compétence. Le syndicat mixte Somme Numérique fournit un service de messagerie collaborative mutualisée basé sur la solution Zimbra. Le système hébergé sur les serveurs du syndicat mixte est géré et supervisé dans le cadre d'un marché d'infogérance.

En particulier, dans le cadre de la diffusion d'un socle numérique au bénéfice des communes de moins de 2000 habitants, le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique, Somme Numérique et les Centres de Gestion du Nord et du Pas-de-Calais souhaitent proposer aux communes des départements du Nord, du Pas-De-Calais et de la Somme, la fourniture d'un service de messagerie collaborative basé sur la solution ZIMBRA. Pour autant, le périmètre du présent marché couvre l'ensemble des collectivités et établissements publics relevant du territoire de compétence des deux syndicats mixtes.

Suite à une consultation, 3 candidats ont déposé une offre pour cet appel d'offres publié permettant de répondre à ce besoin.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident d'attribuer le marché à la société STUDIO STORTI.

Adoptée à l'unanimité

2. Attribution du marché « Fourniture d'une solution de sauvegarde et de stockage synchronisé »

La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes constitué entre le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique et le syndicat mixte Somme Numérique pour une amélioration de l'offre de services numériques proposés aux collectivités et établissements publics locaux de leur territoire de compétence. En particulier, dans le cadre de la diffusion d'un socle numérique au bénéfice des communes de moins de 2000 habitants, le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, Somme Numérique et les Centres de Gestion du Nord et du Pas-de-Calais souhaitent proposer aux communes des départements du Nord, du Pas-De-Calais et de la Somme, la fourniture un service de sauvegarde sécurisé des données et de stockage synchronisé garantissant la territorialité et la confidentialité des données ainsi hébergées.

L'infrastructure physique de ce service sera installée dans le datacenter de Somme Numérique situé au 43 avenue d'Italie à Amiens.

Cette opération financée par des fonds européens jusque fin 2023, est désignée « Somme Numérique Connectée ». Elle vise à fournir une solution de sauvegarde de 40Go et 5Go de partage de fichiers à 800 communes du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, sur la période initiale de 2 ans.

Suite à une consultation, 2 candidats ont déposé une offre pour cet appel d'offres publié permettant de répondre à ce besoin.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident d'attribuer le marché à la société DROP CLOUD.

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant marché télécoms Orange pour modification des actes d'engagement

La société ORANGE est titulaire du lot 1, 3, 4 et 8 du marché relatif à la « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique ». Dans un souci de simplification de la procédure, il a été décidé au moment de la notification du marché de recourir à un seul acte d'engagement pour les 4 lots. Nous avons cependant constaté, lors de l'exécution du marché, une difficulté avec la paierie départementale. Cela avait déjà été remonté également par des trésoreries municipales. Il s'avère donc qu'un acte d'engagement ne doit être attaché qu'à un seul RIB. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, conjointement avec la société ORANGE, de séparer ce document en 4 afin d'identifier chaque prestation et de permettre d'y adjoindre les coordonnées bancaires appropriées.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident d'approuver l'avenant au marché télécoms pour modifier l'acte d'engagement de la société ORANGE.

Adoptée à l'unanimité

4. Protocole transactionnel avec AXIANS, titulaire des lots 3 et 4 du marché de conception – réalisation d'un réseau FTTH sur le Département de la Somme

Par un marché notifié le 11 janvier 2019, SOMME NUMERIQUE a confié à AXIANS les lots 3 (zone est) et 4 (zone sud) du marché de Conception-Réalisation portant sur une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur son territoire. Le Président présente aux membres du Bureau un projet de protocole ayant pour objet de clore certaines discussions issues des difficultés d'exécution du marché de travaux au démarrage lors du déploiement de la zone forfaitaire. L'objectif du présent protocole est de poursuivre l'exécution des opérations sur des bases saines avec un effet moteur recherché sur la construction des prises FTTH. Le Président informe les membres du Bureau que le présent protocole a pour objet de créer une dynamique dans l'exécution du marché de travaux par un mécanisme de bonus/malus sur des objectifs annuels de livraison des prises FTTH.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter le protocole transactionnel avec AXIANS.

Adoptée à l'unanimité

5. Convention pour la mise à disposition d'une plateforme de publication de données citoyennes avec le syndicat mixte Gironde Numérique

Les besoins des collectivités se multiplient dans le domaine des outils et usages du numérique. A ce titre, il a été convenu de créer une structure dédiée au développement des outils et des usages numériques, afin d'accompagner les collectivités dans ce domaine, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre, d'éviter toute fracture numérique qui tiendrait certaines collectivités ou établissements publics à l'écart de ces outils modernes d'information et de gestion.

Le syndicat mixte « Gironde Numérique », a donc pour but de mutualiser les fonctions informatiques des collectivités. C'est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes. Gironde Numérique propose une plateforme de publication des actes administratifs à ses adhérents.

Dans une démarche de mutualisation dans laquelle s'est engagée Gironde Numérique, il apparaît plus que jamais opportun de mettre en commun cet outil avec Somme Numérique.

La convention a pour objet de définir les conditions de collaboration et de mise à disposition de de la plateforme de publication des actes à Somme Numérique. Somme Numérique s'engage à ce que le public visé par la présente convention soit constitué exclusivement des collectivités locales et établissements publics situés sur son territoire de compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'autoriser la signature de la Convention pour la mise à disposition d'une plateforme de publication de données citoyennes entre le syndicat mixte Gironde Numérique le syndicat mixte Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

6. Avenant n°3 à la convention de participation financière du 26 juillet 2019 - Mise en œuvre du SDTAN de la Somme -Programme opérationnel 2019 –2024

Le Syndicat mixte, dans le cadre des opérations FttH du programme opérationnel 2019-2024 de mise en œuvre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Somme, poursuit les travaux de mise en œuvre de ce programme sur l'année 2022 et prévoit de les achever en 2024. L'avenant a pour objet de préciser le montant de la contribution du Département ainsi que les modalités de versement de la participation du Département au Syndicat mixte pour l'année 2022. Pour l'année 2022, le règlement de la participation financière du Département au Syndicat mixte interviendra par le versement d'un acompte d'un montant maximal de 900 000 €, sur production des factures acquittées accompagnées d'un récapitulatif de paiement certifié par le Président du Syndicat mixte et par son payeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver l'avenant n°3 à la convention de participation financière du 26 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

7. Avenant n° 7 à la convention de participation financière en œuvre du SDTAN de la Somme - Programme opérationnel 2012 - 2017

Le Syndicat mixte, dans le cadre des opérations FttH du programme opérationnel 2012- 2017 de mise en œuvre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Somme, a terminé le déploiement du réseau de desserte de ce programme sur l'année 2022 et prévoit de poursuivre le raccordement des locaux jusqu'en 2023. Pour l'année 2022, le règlement de la participation financière du Département au Syndicat mixte interviendra par le versement d'un acompte d'un montant maximal de 350 000 €, sur production des factures acquittées accompagnées d'un récapitulatif de paiement certifié par le Président du Syndicat mixte et par son payeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver l'avenant n°7 à la convention de participation financière du 16 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité

Liste des délibérations examinées par le Bureau

- 1- Attribution du marché « Fourniture de licences, maintenance et support de messagerie collaborative Zimbra
- 2- Attribution du marché « Fourniture d'une solution de sauvegarde et de stockage synchronisé
- 3- Avenant marché télécoms Orange pour modification des actes d'engagement
- 4- Protocole transactionnel avec AXIANS, titulaire des lots 3 et 4 du marché de conception – réalisation d'un réseau FTTH sur le Département de la Somme
- 5- Convention pour la mise à disposition d'une plateforme de publication de données citoyennes entre le syndicat mixte Gironde Numérique le syndicat mixte Somme Numérique
- 6- Avenant n°3 à la convention de participation financière du 26 juillet 2019 - Mise en œuvre du SDTAN de la Somme -Programme opérationnel 2019 –2024
- 7- Avenant n° 7 à la convention de participation financière du 16 juillet 2014 Mise en œuvre du SDTAN de la Somme - Programme opérationnel 2012 - 2017

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h15.